

Conseil de sécurité

Distr. générale
25 septembre 2020
Français
Original : anglais

Bureau intégré des Nations Unies en Haïti

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le rapport ci-après est présenté en application de la résolution 2476 (2019) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a créé le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) et m'a prié de lui rendre compte tous les 120 jours de l'application de la résolution. Il couvre les faits nouveaux d'importance survenus depuis la parution de mon précédent rapport (S/2020/537) et fait le point sur la mise en œuvre du mandat du Bureau alors que la Mission achève sa première année d'existence.

2. L'incidence sanitaire directe de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) en Haïti reste modérée à ce jour, le bilan étant de 8 600 cas confirmés et 221 morts au 22 septembre 2020. Les statistiques officielles sont probablement en deçà de la réalité, mais l'action engagée par le Gouvernement face à la crise, sous la direction de sa commission multisectorielle de lutte contre la COVID-19, a du moins contribué à contenir le taux de transmission. La pandémie n'en a pas moins aggravé la situation socioéconomique et humanitaire désastreuse qui résulte d'années de crise et illustré la nécessité de maintenir la stabilité et de poursuivre un programme ambitieux de développement et de réforme.

3. Le BINUH et l'équipe de pays des Nations Unies ont continué de mettre à profit la complémentarité entre le mandat politique et consultatif de la Mission et les moyens d'appui déployés par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies sur le plan technique et dans le cadre des programmes. Le système des Nations Unies a prêté main-forte au Gouvernement dans sa lutte contre la COVID-19, par ses activités de sensibilisation et ses programmes. Parallèlement, il a progressé dans la mise en œuvre de son plan Unité d'action des Nations Unies grâce à un cadre stratégique intégré d'action commune et mis au point des programmes visant à préparer le transfert final des responsabilités de la Mission aux autorités nationales, avec l'aide de l'équipe de pays des Nations Unies.

II. Politique et bonne gouvernance (objectif 1)

4. Le système des Nations Unies a continué de renforcer son partenariat avec les autorités nationales dans le but de mettre en œuvre un programme de réforme destiné à remédier aux faiblesses institutionnelles et aux causes profondes de l'instabilité. Les progrès, cependant, ont été limités en raison du vide institutionnel créé par le fait





qu'il n'y a pas eu de scrutin pour remplacer la cinquantième législature dont le mandat prenait fin le 13 janvier 2020, et par l'absence persistante de consensus sur un programme politique commun. La polarisation reste extrême, alors que le dialogue officiel nécessaire pour sortir de l'impasse politique n'a pas repris depuis le dernier cycle de négociations tenu le 24 février 2020 avec le concours de l'ONU et de l'Organisation des États américains (OEA), et la représentation du Saint-Siège. La cohésion nationale brièvement affichée au début de la pandémie de COVID-19 s'est rapidement effilochée, tandis que l'insécurité croissante engendrée par l'activité des gangs et plusieurs meurtres de personnalités connues, à la fin du mois d'août, augure mal de l'évolution de la situation à l'abord des préparatifs d'un nouveau cycle électoral.

5. Les tensions politiques ont été encore exacerbées, fin juin, par les nouveaux appels de l'opposition au départ, en février 2021, du Président Jovenel Moïse et à la formation d'un gouvernement de transition. Le 21 août, 228 membres de partis d'opposition et de mouvements de la société civile ont publié une déclaration dans laquelle ils objectaient contre la tenue d'élections sous l'administration actuelle et s'engageaient à trouver un accord sur les modalités de constitution d'un gouvernement de transition. Au milieu de ce climat de tension, l'exécutif a cherché à poursuivre plusieurs volets de son programme de gouvernement. Le 5 juin, le Conseil des ministres a adopté le budget national en souffrance, doté de 1,8 milliard de dollars (environ 198,7 milliards de gourdes haïtiennes), pour l'exercice 2019-2020, qui s'achève le 30 septembre. Le Président a également promulgué plusieurs textes législatifs par décret, dont un sur la nouvelle carte nationale d'identité biométrique, qui sert aussi de pièce d'identité pour pouvoir voter (décret du 16 juin), et un décret pris le 24 juin sur nouveau Code pénal. Ce dernier est le fruit d'un effort national long de dix ans pour actualiser un cadre juridique obsolète qui remonte à 1835 et mieux l'harmoniser avec les normes juridiques et des droits de l'homme en vigueur à l'échelon international.

6. L'adoption de réformes par décrets présidentiels, en l'absence d'un pouvoir législatif en état de fonctionnement, a suscité de vives critiques dans les partis d'opposition et les mouvements de la société civile, qui se sont élevés contre l'absence de contrôles et de contrepoids. Ces préoccupations ont été encore accrues par la nomination par décret, le 9 juillet, de commissions municipales pour les 140 localités dont le conseil municipal élu arrivait au terme de son mandat entre le 23 mai et le 30 juillet, sans que des élections soient organisées. Après deux réunions extraordinaires, les 17 et 24 juillet, le Barreau national haïtien a publié une opinion dans laquelle il faisait valoir que la Constitution haïtienne n'autorise pas le Président à légiférer par décret sur ces questions et appelait au retrait des décrets concernés publiés depuis le 13 janvier.

7. En dépit de cet état de fait, quelques progrès ont été accomplis dans les préparatifs du lancement d'un nouveau cycle électoral en 2021. Le Conseil électoral provisoire a soumis au Président Moïse un projet de décret électoral daté du 23 juillet, qui renforce les mécanismes de règlement des différends et prévoit, dans toutes les campagnes électorales excepté la présidentielle, qu'un tiers au moins des candidats de partis politiques doivent être des femmes. Les auteurs du projet ont toutefois écarté d'autres mesures plus fortes que préconisaient le Président et les militants des droits des femmes pour accroître la représentation des femmes dans les fonctions électives. Par ailleurs, la mise à jour des listes électorales a continué de progresser. Au 26 août, l'Office national d'identification, qui a récemment bénéficié d'une enveloppe de 4,3 millions de dollars pour accélérer le rythme d'inscription sur les listes, avait inscrit quelque 2,7 millions de citoyens sur un nombre total d'Haïtiens en âge de voter estimé à 6,8 millions, et délivré 1,6 million de cartes d'identité biométriques.

8. Pourtant, l'incertitude demeure grande sur le plan électoral en l'absence d'un consensus sur les aspects clefs de la préparation des élections, y compris le calendrier électoral et la composition du nouveau conseil électoral provisoire, après que la demande faite par le Président aux secteurs représentés au Conseil – confirmer leur représentant(e) ou en nommer un(e) autre dans les 48 heures – ait provoqué la démission collective du précédent Conseil, le 24 juillet. Dans le climat politique actuel, les négociations qui ont conduit à la nomination par le Président Moïse de neuf nouveaux conseillers, le 18 septembre, ont été compliquées. Le Président Moïse poursuit sa concertation avec les différents secteurs concernés en vue de mettre en place le nouveau Conseil.

9. Sur fond de multiplication des pannes de courant, causées, semble-t-il, par la mauvaise qualité du combustible fourni par un sous-traitant nouvellement entré sur le marché du pétrole haïtien et que beaucoup considèrent comme ayant des appuis influents, le programme de lutte du Gouvernement contre la corruption dans le secteur énergétique a été contesté par l'opposition qui lui reproche des motivations politiques et partisanes. Les critiques ont porté en particulier sur les poursuites engagées contre la SOGENER, compagnie d'électricité privée, dont les locaux ont été mis sous scellés et plusieurs membres du conseil d'administration placés sous mandat d'arrêt dans la dernière semaine de juillet. Les détracteurs ont également été outrés par la demande faite par le Président Moïse à trois organes publics de lutte contre la corruption, priés, le 22 juin, d'ouvrir des enquêtes sur les contrats pétroliers passés par l'État à partir de 2010, de même que par les conclusions de ces enquêtes, publiées le 14 août, d'où il ressort que l'État haïtien a perdu, en une décennie, 1,7 milliard de dollars et que les compagnies pétrolières ont fait 94 millions de dollars de bénéfices aux dépens de l'État depuis la libéralisation du secteur pétrolier, en mars 2019. L'Association haïtienne des professionnels du secteur pétrolier a démenti ces conclusions dans une déclaration en date du 20 août, où elle a indiqué que les prix avaient été fixés par l'État.

10. Par ailleurs, après l'audition d'un ancien président du Sénat, figure majeure de l'opposition, entendu le 13 août par l'Unité de lutte contre la corruption (ULCC) à propos d'un prêt octroyé à sa famille par le Fonds de pension de l'État, l'opposition a annoncé qu'elle déposerait trois plaintes pour corruption contre des alliés putatifs de la coalition au pouvoir, y compris la société actuellement employée par l'État pour l'importation des produits pétroliers. Sur cette toile de fond, les voix qui se sont élevées pour demander des comptes sur l'utilisation des fonds de PetroCaribe ont repris de la vigueur depuis que, le 17 août, le troisième rapport d'audit de la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif sur l'affaire PetroCaribe a été présenté aux 10 membres restants du Sénat. Le 19 août, la Cour a également été sollicitée par une organisation non gouvernementale de défense des droits de l'homme, qui lui a demandé d'auditer 30 contrats signés par le Gouvernement pendant la situation d'urgence sanitaire provoquée par la pandémie de COVID-19.

11. Le mécontentement causé par la politique du Gouvernement et les initiatives prises s'est répandu au-delà des élites de l'échiquier politique et des milieux d'affaires, avec pour résultat une augmentation des troubles civils, qui, de 55 incidents répertoriés en mai et juin, sont passés à 174 pendant les mois de juillet-août. Une manifestation organisée à l'échelle du pays à l'initiative d'organisations d'obédience religieuse a mobilisé, par exemple, plus de 6 000 personnes opposées aux dispositions progressistes du nouveau Code pénal relatives aux droits en matière de sexualité et de procréation et aux droits des femmes. De même, plusieurs manifestations locales ont été organisées contre les coupures d'électricité, l'insécurité et les changements récemment opérés au sein des administrations municipales. Ces événements sont symptomatiques du degré préoccupant d'insatisfaction constaté parmi la population.

12. Dans ce contexte difficile, la Mission continue d'offrir ses bons offices afin de lutter contre le sentiment de défiance qui s'est propagé dans le paysage politique haïtien et de promouvoir des conditions plus propices à une évolution politique. Une campagne de communication est en cours auprès des acteurs politiques, des universitaires, du secteur privé, de la société civile, des figures féminines de premier plan et d'autres parties prenantes afin de déterminer les points de convergence et les mesures de confiance qui pourraient être prises et de tâcher de poursuivre sur la lancée des débats engagés sur les réformes essentielles. Par la suite, cette concertation continuera de viser à susciter des initiatives concrètes et légitimes, pilotées par les Haïtiens, qui permettent au pays de prendre le chemin d'une plus grande stabilité politique.

13. La Mission et l'OEA ont également approché un vaste éventail de parties prenantes à l'échelon national et contribué au débat public croissant sur la réforme constitutionnelle, question qui a réuni un grand nombre de suffrages pendant le dialogue organisé l'an dernier à la nonciature apostolique. Un éditorial du BINUH publié le 15 juin et diversement accueilli dans un premier temps, dans lequel le Bureau intégré plaidait pour que les Haïtiens prennent en main la réforme constitutionnelle, a néanmoins ouvert la voie à un certain nombre d'initiatives publiques prises par des Haïtiens, dont un atelier de deux jours organisé par l'Office de la protection du citoyen les 12 et 13 août. Le Premier Ministre, M. Jouthe, dans une déclaration prononcée le 17 août, a exprimé son soutien à ces efforts de la société civile, qui continuent de faire de plus en plus d'émules. Toutefois, ce débat public bien nécessaire n'a pas encore débouché sur un processus formel de révision de la Constitution, et l'occasion qui s'offrait de remédier aux lacunes de la Constitution de 1987 tant que les élections n'ont pas encore eu lieu est en train de passer très rapidement.

14. Le choc produit par l'assassinat, le 28 août, du bâtonnier de l'Ordre des avocats de Port-au-Prince, conseil principal de la SOGENER, Montferrier Dorval, universitaire respecté et ardent défenseur de la réforme constitutionnelle, pourrait jeter un froid parmi les organisations de la société civile et les dissuader de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme de réforme dont le pays a besoin. Nombre d'acteurs politiques et sociaux, notamment l'Office de la protection du citoyen, les associations de magistrats, les fédérations haïtienne et internationale des barreaux, le secteur privé, les associations de défense des droits de l'homme et organisations d'inspiration religieuse ont publiquement exprimé leur consternation face à un tel acte et réclamé une amélioration concrète de la situation sur le plan de la sécurité ainsi que la fin de l'impunité. S'adressant à la nation, le 29 août, le Président s'est engagé à prendre des mesures énergiques contre l'insécurité et à exiger des comptes pour la commission de ces actes.

III. Lutte contre la violence de proximité (objectif 2)

15. L'interpénétration entre la violence des gangs et les événements qui rythment la vie politique a continué d'avoir des répercussions sur le niveau d'insécurité en Haïti. On a pu le voir clairement, ces derniers mois, dans l'agglomération de Port-au-Prince (département de l'Ouest), où les affrontements meurtriers survenus à Cité-Soleil et Bel-Air entre bandes se disputant le contrôle de zones populeuses où se concentrent quelques grands marchés publics et d'importants bureaux de vote ont contraint au moins 298 familles à quitter les lieux et alimenté un sentiment d'insécurité généralisé. Ces faisceaux d'événements, qui invitent à penser que la concurrence entre les gangs s'intensifie à l'approche des élections, ont entraîné des changements dans la constellation des bandes de l'agglomération, avec la formation, le 10 juin, d'une nouvelle alliance, le *G9 an fanmi* (G9), composée initialement de neuf gangs de la

Cité-Soleil, de La Saline et du bas de Delmas mais qui, depuis, s'est élargie à 15 gangs regroupant plusieurs quartiers.

16. Le G9, qui aurait été formé à l'instigation de l'ancien policier Jimmy « Barbecue » Cherizier, qui est soupçonné d'avoir été mêlé aux affaires emblématiques de Grande Ravine (2017), La Saline (2018) et Bel-Air (2019), est notoire par la diversité de ses membres, son influence sur de larges portions de l'agglomération de Port-au-Prince, et son image de mouvement social luttant pour l'amélioration des services et des chances offertes à la population des quartiers pauvres. L'apparition de cette nouvelle organisation a suscité des inquiétudes parmi les acteurs de l'échiquier politique et de la société civile quant à l'impact préjudiciable que les bandes partisanes pourraient avoir sur les institutions de l'État.

17. La signature, le 22 août, par plusieurs chefs de gang de ce G9 d'une trêve avec leurs rivaux de la Cité-Soleil et les informations faisant état de tensions, fin août, au sein de l'alliance ont suscité des interrogations sur la solidité de sa cohésion interne. Néanmoins, le renforcement du contrôle du G9 sur certaines parties de l'agglomération semble avoir eu une incidence sur les grandes tendances de la criminalité au cours de la période à l'examen. Les homicides volontaires signalés à la police ont diminué de 12 % entre le 1er juin et le 31 août, et ont fait 328 victimes (dont 24 femmes et 9 enfants) contre 373 (dont 9 femmes et 12 enfants) au cours des trois mois précédents. Tout comme dans les périodes précédentes, 74 % de ces cas ont été enregistrés dans le département de l'Ouest, où vit environ 35 % de la population et où la violence en bande organisée est plus répandue. Un examen plus attentif des statistiques révèle cependant une flambée subite en juin (171 homicides volontaires signalés contre 132 en mai) qui coïncide avec la formation de l'alliance du G9 et correspond aux raids les plus meurtriers menés sur le quartier de Pont-Rouge et la commune de la Cité-Soleil à Port-au-Prince. Après quoi, on constate un déclin marqué de ces incidents après le mois de juillet (77 homicides signalés), une fois les alliances reconfigurées. À l'inverse, les enlèvements ont suivi la tendance inverse. Après avoir diminué régulièrement depuis mars pour atteindre une moyenne mensuelle de 3,5, le nombre d'enlèvements est passé à 19 en juillet, les gangs étant retournés à des activités plus lucratives après des semaines d'intenses négociations et d'affrontements. Au total, 32 personnes (dont 9 femmes et 3 enfants) ont été enlevées, contre 25 au cours des trois mois précédents (dont 7 femmes et 7 enfants), ce qui représente une augmentation de 28 %. Cette augmentation du nombre d'enlèvements semble toutefois avoir été contenue par les opérations de police menées dans la dernière partie de la période considérée, qui ont conduit à l'arrestation de 53 personnes soupçonnées d'avoir participé à des enlèvements et de 51 autres membres de gang.

18. Une augmentation notable des incidents provoqués par les gangs a également été observée dans d'autres régions du pays, notamment au Cap-Haïtien (département du Nord) et à Petite-Rivière-de-l'Artibonite (département de l'Artibonite), où l'insécurité limite la circulation sur plusieurs axes importants. Tout comme dans la capitale, la violence des gangs pourrait s'intensifier avec la publication du calendrier électoral. Freiner le développement des gangs reste donc une priorité pour la Police nationale d'Haïti, qui a lancé, le 7 août, une nouvelle opération de police à l'échelle nationale et renforcé sa présence dans les zones sensibles, où ont été construits de nouveaux commissariats, à L'Anse-à-Veau (département de Nippes), Ganthier et Malpasse (département de l'Ouest).

19. La Commission nationale de désarmement, de démantèlement et de réinsertion a continué à consolider sa position de première institution nationale de lutte contre la violence au sein de la collectivité, malgré des contraintes opérationnelles persistantes. Elle s'est fait mieux connaître, en participant à l'action menée par le Gouvernement

contre l'épidémie de COVID-19, en contribuant à l'élaboration des messages clefs de la campagne de sensibilisation qu'il a lancée au niveau national et en servant de médiatrice pour tenter de dissiper les tensions qui ont entouré la distribution de denrées alimentaires et de fournitures sanitaires et l'installation d'équipements sanitaires dans les zones contrôlées par les gangs. Toutefois, son projet de stratégie nationale de réduction de la violence au sein de la collectivité n'a pas encore été officiellement adopté par le Gouvernement. Par ailleurs, bien qu'elle se soit vu allouer, fin août, un budget partiel couvrant les dépenses engagées au cours des neuf mois précédents, y compris la rémunération des commissaires, la Commission continue à ne pas avoir de budget.

20. L'ONU a apporté sa contribution au programme de réduction de la violence au sein de la collectivité en organisant des activités dans le cadre de ses programmes. Un projet triennal interinstitutions du Fonds pour la consolidation de la paix, mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) pour renforcer la cohésion sociale à Jérémie (département de la Grand'Anse) a été mené à bien le 31 juillet. Au total, 4 880 bénéficiaires, dont 55 % de femmes, ont pris part, dans le cadre du projet, à des activités portant sur l'initiative locale, la prise de décision citoyenne, l'égalité des sexes, l'avancement des femmes, le règlement des conflits et la cohésion sociale. En outre, 10 organisations de jeunes ont reçu une aide financière qui permet l'octroi de microcrédits à des jeunes à risque. Un nouveau projet centré sur les quartiers de Martissant et de La Saline, à Port-au-Prince, a été approuvé par le Fonds pour la consolidation de la paix le 6 juillet. Ses modalités d'application, sous la direction du PNUD, de l'OIM et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), sont actuellement mises au point avec le BINUH et la Commission.

21. Le BINUH a également continué à soutenir les autorités nationales dans la lutte contre la prolifération des armes et des munitions illicites en Haïti dans le cadre d'un projet spécial du Fonds pour la consolidation de la paix mis en œuvre par le PNUD et l'OIM avec le soutien du Département des opérations de paix et du Bureau des affaires de désarmement. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes apporte son concours à l'examen et à l'élaboration de la législation sur la maîtrise des armements. L'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement prépare une étude de la gestion des armes et des munitions en Haïti. Dans le cadre du projet du Fonds pour la consolidation de la paix, un appui est également apporté à la Police nationale d'Haïti pour lui permettre une meilleure maîtrise de son arsenal d'armes et de munitions ainsi que de celui du Service de permis d'armes à feu, dans le cadre de la gestion des permis civils de détention ou de port d'armes. Dans le cadre de ce projet, l'OIM a également dispensé une formation aux agents de la force publique et des douanes opérant à la frontière afin d'améliorer la gestion des contrôles aux frontières.

22. La violence sexuelle et fondée sur le genre est restée un problème constant et insuffisamment signalé. Le système national de santé a signalé 457 cas de viol (164 femmes, 235 enfants et 58 hommes) entre le 1er juin et le 31 août, contre 541 entre le 1er mars et le 31 mai. En comparaison, 43 viols ont été signalés à la Police nationale d'Haïti entre le 1er juin et le 31 août, contre 35 au cours de la période précédente. La protection juridique des femmes a évolué, dans la version actualisée du Code pénal, qui comporte désormais des dispositions contre la discrimination et dépénalise l'avortement, mais une loi globale sur la violence contre les femmes n'a pas encore été adoptée, et les réparations décernées aux victimes restent insuffisantes. L'ONU continue également d'aider le Ministère à la condition féminine et aux droits des

femmes à mettre en œuvre le plan national de lutte contre la violence à l'égard des femmes, bien que le budget national ne prévoie pas de crédits pour ce plan, et elle passe actuellement en revue une liste de prestataires de services destinés aux victimes de violences sexuelles et fondées sur le genre. Le Ministère a également bénéficié d'un soutien dans la mise en œuvre de sa stratégie nationale d'urgence et de sa campagne de communication face à la pandémie de COVID-19, principalement dans le domaine de la violence fondée sur le genre et pour assurer la continuité de l'accès aux services de santé de base, et notamment aux services de santé maternelle.

IV. Justice et état de droit (objectif 3)

23. Malgré plusieurs faits nouveaux d'importance, au nombre desquels figurent la nomination d'un nouveau ministre de la justice et de la sécurité publique, l'adoption d'un nouveau Code pénal et la gestion efficace de la lutte contre la COVID-19 au niveau du système carcéral, des problèmes majeurs ont persisté dans les secteurs judiciaire, pénitentiaire et du maintien de l'ordre.

24. Le 9 juillet, Rockefeller Vincent, jusqu'alors directeur de l'Unité de lutte contre la corruption, a remplacé Lucmanne Délille aux fonctions de ministre de la Justice et de la sécurité publique. Durant son court mandat, Délille avait suscité des controverses pour sa gestion des libérations de prisonniers à l'approche de la pandémie de COVID-19, ainsi que plusieurs déclarations incendiaires au sujet des bandes organisées. Au nombre des principales priorités du nouveau Ministre, il va s'agir d'apaiser les acteurs du secteur judiciaire dont les grèves, qui visaient à faire connaître leurs doléances (amélioration des conditions de travail, paiement des arriérés de salaire et reprise du processus de renouvellement du mandat des juges, actuellement bloqué) ont gravement entravé la conduite des activités judiciaires régulières depuis mon dernier rapport. Alors que les engagements pris par le Gouvernement début juillet ont interrompu le mouvement, plusieurs associations de magistrats se sont engagées à reprendre les arrêts de travail si l'exécutif ne tenait pas ses promesses. En outre, la lenteur des progrès de la mise en place du conseil d'administration du Conseil national d'assistance légale a retardé l'ouverture de 11 bureaux d'aide juridictionnelle décentralisés, malgré le concours constant apporté par le BINUH, l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires techniques et financiers actifs dans le secteur.

25. La promulgation par décret présidentiel, le 24 juillet, d'un nouveau Code pénal, si elle a été diversement accueillie, est à marquer d'une pierre blanche en Haïti, car elle exprime une conception plus progressiste et plus humaine de l'application de la loi et offre l'occasion de faire progresser la réforme du secteur judiciaire. L'emprisonnement, qui constitue actuellement l'option par défaut y compris pour les délits mineurs, deviendra l'exception, et le recours aux peines de substitution à l'incarcération pourrait potentiellement contribuer à réduire la surpopulation carcérale. De plus, le fait que soient reconnues de nouvelles formes d'infractions pénales telles que la criminalité électronique et transnationale et les violations graves des droits de l'homme comme la torture, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre, permettra d'harmoniser la législation nationale haïtienne avec les normes et les règles relatives à la justice pénale internationale et aux droits de l'homme, notamment les obligations conventionnelles internationales du pays. Certains chefs religieux ont exprimé leur inquiétude concernant un certain nombre de dispositions, notamment l'abaissement de l'âge du consentement sexuel à 15 ans et la criminalisation des actes de discrimination à l'encontre des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenre et intersexes, qu'ils perçoivent comme contraires aux valeurs culturelles et religieuses haïtiennes. La période de transition actuelle de deux ans qui précèdera l'entrée en vigueur du Code pourrait permettre, avec le concours

permanent du groupe d'experts qui en a rédigé le contenu sous la direction de l'ancien Ministre de la justice et de la sécurité publique, Jean Joseph Exumé, d'amener les parties prenantes nationales à y adhérer plus fortement et donner au pouvoir judiciaire ainsi qu'aux autres acteurs de la chaîne de justice pénale le temps de se familiariser avec son contenu pour pouvoir en préparer progressivement l'application.

26. En raison des ressources limitées dont elle dispose depuis quelques années, la Police nationale d'Haïti commence à voir s'effriter non seulement ses capacités opérationnelles, mais aussi et surtout, le capital de confiance accumulé auprès du public en tant qu'unique institution nationale de sécurité publique fonctionnelle. La part du budget national qui lui est allouée est passée de 6,60 % à 5,53 % et reste inférieure à l'objectif de 7 % fixé dans le cadre du troisième critère de référence (voir annexe). En raison de l'incidence de la dépréciation de la gourde haïtienne sur le pouvoir d'achat, conjuguée à l'augmentation de la fréquence des troubles civils et de la violence des gangs, le budget de la police nationale ne peut suffire à son fonctionnement. Alors que les autorités haïtiennes devraient s'employer à constituer la force de 25 000 policiers qui correspond à la norme de 2,2 policiers pour 1 000 habitants considérée comme acceptable au niveau international, l'effectif de la police nationale a été réduit de 150 policiers depuis mon dernier rapport. La police compte aujourd'hui dans ses rangs 15 022 agents, soit 1,28 policier pour 1 000 habitants.

27. La Police nationale d'Haïti n'en a pas moins continué de s'efforcer de renforcer ses performances. Alors que le taux de femmes dans ses rangs dépassait à peine 10,5 % jusqu'à présent, la dernière promotion de recrues contient 21,3 % de femmes. Avec le soutien du BINUH et des partenaires internationaux, la police nationale a consenti un effort encore plus grand pour améliorer la participation des femmes dans les futurs processus de recrutement. Toutefois, le Gouvernement doit, de son côté, redoubler d'efforts pour permettre à la Police nationale d'Haïti de mettre effectivement en œuvre son plan de développement stratégique pour 2017-2021 et s'atteler, notamment, à améliorer la formation et l'équipement des agents de police dans l'intérêt du respect des normes relatives aux droits de l'homme et pour permettre à la police d'améliorer la réponse apportée face aux doléances du public.

28. En collaboration avec les partenaires internationaux, l'administration pénitentiaire haïtienne a réussi à atténuer les effets potentiellement dramatiques de la pandémie dans les prisons et à apaiser les craintes liées au risque de voir se multiplier les décès et s'exacerber l'insécurité au sein du système pénitentiaire du pays. Entre mars et juillet, 234 personnes sur une population totale de 10 908 détenus ont subi des tests de dépistage de la COVID-19, dont 140 ont été positifs. En outre, aucune augmentation significative du taux de mortalité carcérale n'a été observée par rapport à la même période l'année dernière. Enfin, les activités de sensibilisation et de conseil menées par la BINUH afin d'améliorer la gestion des ressources financières de la Police nationale d'Haïti ont permis, en juillet, de fournir deux repas par jour aux détenus. Cependant, les pénuries récurrentes de combustible et d'électricité dans tout le pays n'ont fait qu'aggraver des conditions de détention déjà mauvaises. En outre, les efforts de réduction de la population carcérale qui ont été menés dans le cadre des mesures judiciaires exceptionnelles prises face à la pandémie de COVID-19 ont eu un succès limité. Malgré la libération de 1 042 détenus depuis le 25 mars (dont 80 femmes et 25 enfants), le taux d'occupation des prisons a atteint 338 %, ce qui représente une augmentation de 1,8 % par rapport aux chiffres cités dans mon précédent rapport. Cette augmentation s'explique principalement par celle du nombre de détenus en attente de jugement, qui est la résultante des goulets d'étranglement auxquels doit faire face le secteur judiciaire. Le Fonds pour la consolidation de la paix a alloué 2 millions de dollars pour permettre une réduction du nombre de détenus dans les prisons et les centres de détention dans le contexte du plan d'urgence mis en

place par l'administration pénitentiaire face à la pandémie de COVID-19. Ce soutien devrait permettre l'organisation d'audiences virtuelles pour faciliter l'arbitrage juridique dans le but de libérer des détenus,.

29. Sur une note positive, dans la lutte contre l'impunité, l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti a augmenté sa capacité opérationnelle de lutte contre les manquements et les violations des droits de l'homme, franchissant une étape clef avec la construction au Cap-Haïtien (département du Nord) d'un bureau entièrement équipé et doté d'effectifs complets. Ce bureau, qui constitue la première présence régionale de l'Inspection, lui permettra de répondre aux préoccupations des citoyens en agissant en amont pour lutter contre toute irrégularité de la part de membres de la police.

V. Droits de la personne (objectif 4)

30. La situation en matière de droits de l'homme a continué de se détériorer dans le pays à cause de la violence des gangs et des difficultés rencontrées par les pouvoirs publics pour protéger le droit à la vie, à la sécurité et à l'intégrité physique, et de l'impunité dont jouissent les auteurs présumés de violations des droits de la personne. Dans le même temps, le Gouvernement haïtien a cependant renforcé son action dans le domaine des droits de l'homme, en nommant, le 8 juillet, une Ministre déléguée auprès du Premier Ministre, en charge des droits humains et de la lutte contre la pauvreté extrême, en la personne de Jessy Ménos. Ce poste était demeuré vacant depuis la nomination de Joseph Jouthe au poste de Premier Ministre, le 4 mars dernier. Dans le cadre de ses fonctions, la Ministre déléguée a pris la direction du Comité interministériel des droits de la personne, qui est chargé de coordonner les politiques relatives aux droits de l'homme.

31. La Mission a constaté que les violations des droits de la personne et les atteintes à ces droits se poursuivaient en Haïti, principalement dans le cadre d'affrontements entre bandes rivales, qui ont eu lieu dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince (département de l'Ouest) pour la plupart. Depuis mon dernier rapport, le BINUH a noté une augmentation du nombre d'attaques commises par des gangs contre la population, une évolution qui peut s'expliquer par la création de l'alliance *G9 an fanmi* et par l'impunité dont ont bénéficié les auteurs de ce type d'infractions, y compris dans des cas emblématiques comme à Grande Ravine (2017), à La Saline (2018) et à Bel Air (2019). Selon le BINUH, entre le 1er juin et le 31 août, des membres de gang et des hommes armés non identifiés ont été à l'origine de 172 cas présumés d'atteinte aux droits de la personne, dont 27 meurtres, 28 cas de violence ayant entraîné des blessures et 8 viols.

32. En outre, le fait que des personnes connues, telles que Jimmy « Barbecue » Cherizier, qui font l'objet d'un mandat d'arrêt national pour leur participation présumée à des attaques armées emblématiques, notamment à Grande Ravine, à La Saline et à Bel Air, aient apparemment pris part aux récentes attaques perpétrées par des gangs dans les quartiers de Pont-Rouge et de Bel Air, à Port-au-Prince, ainsi que dans la commune de Cité-Soleil, montre combien le sentiment manifeste d'impunité alimente le cycle de la violence. Face à cette violence, l'Office de la protection du citoyen, l'institution nationale des droits de l'homme, a souligné l'obligation de l'État de protéger le droit à la vie, tandis que les organisations de la société civile ont publié de nombreux rapports sur la violence des gangs, mettant en doute l'efficacité de la réponse gouvernementale et réitérant les allégations de collusion entre les gangs et des agents de l'État. Le BINUH a également réitéré ses graves préoccupations dans une déclaration du 12 août, dans laquelle il a fermement condamné la violence des gangs et redemandé que les auteurs de tels actes soient traduits en justice.

33. La situation d'Emmanuel « Toto » Constant, ancien chef paramilitaire condamné par contumace à la prison à vie le 16 novembre 2000 pour sa participation au massacre de Raboteau, en 1994, qui a été expulsé des États-Unis d'Amérique le 26 juin, est également source de préoccupation. Alors que Constant a été arrêté à son arrivée à Port-au-Prince, les services du Parquet n'ont pas été en mesure de retrouver son dossier judiciaire pour confirmer que sa détention était conforme à sa condamnation. Bien que le tribunal de première instance des Gonaïves ait rejeté, fin juillet, la demande en habeas corpus déposée par les avocats de Constant, on continue de craindre que celui-ci n'échappe à la justice. Le BINUH et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) plaident pour une régularisation de la situation judiciaire de Constant et apportent leur soutien à des organisations de protection des droits de l'homme afin de renforcer l'accès à la justice et la protection des victimes, notamment des familles de Raboteau, et de faire en sorte que celles-ci soient mieux informées.

34. L'impunité dont jouissent les agents de l'État ayant commis des violations des droits de l'homme [91 cas au cours de la période considérée (29 morts et 35 blessés)] demeure préoccupante étant donné l'absence chronique de progrès dans les procédures judiciaires engagées, notamment contre des policiers nationaux. Entre octobre 2019 et août 2020, l'Inspection générale de la Police nationale a ouvert des enquêtes sur 172 allégations de violation des droits de l'homme. Sur les 13 enquêtes achevées à ce jour, des recommandations ont été approuvées dans 7 cas, tandis que l'examen final des cas restants est toujours en instance auprès du Directeur général par intérim de la Police nationale haïtienne ou du Ministre de la justice et de la sécurité publique. En outre, la justice a été saisie de 14 affaires au cours de la même période. L'Inspection générale a également enquêté sur 134 autres violations possibles liées à des faits survenus entre 2005 et 2019. Elle a recommandé des sanctions dans 45 cas, lesquelles n'ont été appliquées que dans 8 d'entre eux, et a saisi la justice dans 7 autres dossiers.

35. Outre la nomination d'une nouvelle Ministre déléguée auprès du Premier Ministre, en charge des droits humains et de la lutte contre la pauvreté extrême, le Gouvernement haïtien a présenté son rapport complémentaire au Comité des droits de l'homme, en prévision de l'examen de la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, prévu pour octobre. Malgré ces avancées, le plan d'action national pour les droits de la personne, qui a été validé en décembre 2019 par le Comité interministériel, n'a toujours pas été approuvé par le Conseil des ministres. Ce plan vise à résoudre des problèmes de longue date en matière de droits de l'homme grâce à l'application des recommandations émises par le Conseil des droits de l'homme dans le cadre de l'Examen périodique universel d'Haïti réalisé en 2016.

36. Un travail de sensibilisation continue d'être mené en faveur de l'adoption du projet de plan d'action national pour les droits de la personne par le Conseil des ministres. La ratification par Haïti de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées est incluse dans ce projet.

37. L'Office de la protection du citoyen a également poursuivi ses activités de sensibilisation sur des questions clefs relatives aux droits de l'homme. Il a coordonné la mise en œuvre du cadre national de protection des droits de l'homme et a émis des recommandations sur diverses questions relatives aux droits de l'homme, notamment la détention provisoire prolongée, le droit à la santé, les conséquences de la grève des magistrats sur l'accès à la justice, ainsi que l'insécurité et la violence des gangs. Le BINUH a aidé l'Office à élaborer un plan opérationnel pour la mise en œuvre de sa

nouvelle stratégie de protection, qui vise à gérer efficacement le traitement des plaintes relatives aux droits de la personne dans tout le pays, ainsi qu'à mettre au point et à mener des initiatives essentielles en matière de sensibilisation, en particulier sur la question des droits économiques et sociaux.

38. En outre, les efforts visant à renforcer la capacité des organisations nationales de défense des droits de l'homme à assumer leur rôle essentiel de plaidoyer en faveur des droits fondamentaux des citoyens se sont poursuivis. Avec le soutien du BINUH et du HCDH, des organisations nationales et l'Office de la protection du citoyen ont plaidé pour l'adoption de mesures visant à prévenir la propagation de la COVID-19 et la stigmatisation dans les prisons, après avoir visité plusieurs centres de détention et postes de police, notamment la prison pour femmes de Cabaret et le centre de détention pour mineurs de Port-au-Prince. En outre, le BINUH a aidé plusieurs organisations nationales de défense des droits de l'homme à soumettre des rapports parallèles au Comité des droits de l'homme avant la réunion sur la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques par Haïti, prévue en octobre.

39. Enfin, le BINUH a poursuivi les discussions avec les autorités haïtiennes concernant l'ouverture d'un bureau indépendant du HCDH en Haïti. Si la création de ce bureau est approuvée, celui-ci continuera de travailler avec les autorités haïtiennes après le départ éventuel de la Mission afin de pérenniser les progrès réalisés ces dernières années dans le domaine des droits de l'homme.

VI. Chômage, jeunesse et groupes vulnérables (objectif 5)

40. Les prévisions économiques pour Haïti en 2020 restent sombres. Les projections récemment révisées de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) laissent présager une contraction de 5 % du produit intérieur brut pour l'année, due en grande partie aux conséquences de la crise de la COVID-19, qui devraient aggraver l'impact des troubles sociopolitiques de 2019 sur l'économie. Au cours des derniers mois, il est devenu plus difficile pour les ménages les plus pauvres d'avoir accès à la nourriture, en raison de la hausse continue des prix des aliments de base et d'autres produits. Dans le même temps, les revenus et le pouvoir d'achat des ménages ont chuté, notamment du fait du ralentissement de l'activité économique provoqué par le désinvestissement dans les secteurs textile et agricole à cause de la pandémie. Sur le plan macroéconomique, le ralentissement de l'activité économique a entraîné une baisse des recettes fiscales estimée à 16 % à fin juillet, tandis que les dépenses réelles ont augmenté de 25 %. L'important déficit public qui en a résulté a entraîné une intervention de la banque centrale équivalant à environ 6 % du produit intérieur brut à la fin du mois de juillet. Entre-temps, la valeur de la gourde par rapport au dollar des États-Unis affiche une volatilité accrue, et l'inflation devrait rester supérieure à 20 % en 2020. En outre, les mesures qui doivent permettre de régler les problèmes fondamentaux d'Haïti au point de vue économique se font toujours attendre, alors que les discussions entre le Gouvernement et le Fonds monétaire international sur la mise en place d'un programme de référence se sont récemment enlisées, le Fonds ayant demandé davantage de transparence dans l'attribution d'un contrat de marché public dans le secteur pétrolier.

41. Afin de mieux comprendre les conséquences exactes de la pandémie sur l'économie et les ménages haïtiens et de trouver des solutions dans ce domaine, le Coordonnateur résident a dirigé l'action de l'équipe de pays. Sous la direction générale du Ministère de la planification et de la coopération internationale et sous la direction technique du PNUD, l'équipe de pays a collaboré avec la Banque mondiale et l'Union européenne afin d'évaluer de manière exhaustive l'impact socioéconomique de la COVID-19, dans le cadre d'un accord tripartite mondial pour

l'évaluation post-crise. Ce travail s'appuie sur l'expertise de plusieurs membres de l'équipe de pays, y compris des entités non-résidentes comme la CEPALC, et sur l'évaluation des conséquences de la pandémie selon le sexe en Haïti, actuellement menée par ONU-Femmes. Il donnera lieu à des recommandations sur les réformes à mener en matière de politiques publiques et permettra d'orienter la formulation d'un plan de relance gouvernemental cohérent et complet. En outre, le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) offrent une assistance sous la forme de transferts en espèces afin de permettre aux bénéficiaires du programme de satisfaire leurs besoins essentiels en se fournissant sur les marchés locaux.

42. Au cours des derniers mois, l'équipe de pays des Nations Unies a adapté ses interventions pour la stabilisation à court terme de sorte que celles-ci aient un impact à long terme malgré le contexte difficile. Afin de soutenir les revenus des ménages ruraux vulnérables et de prévenir une nouvelle détérioration de la situation en matière de sécurité alimentaire, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) fournit notamment une aide en matière d'intrants agricoles, de santé animale et de diversification des sources d'alimentation et de revenus. Afin d'aider à préserver l'emploi et à améliorer les moyens de subsistance, le PNUD, en collaboration avec le Gouvernement, a dispensé des formations à la gestion financière, au marketing et au service à la clientèle, et a octroyé une subvention unique de 153 dollars, en espèces, à 458 microentreprises. En outre, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) a relancé ses projets de travaux routiers nécessitant une main-d'œuvre importante dans les départements de l'Artibonite et du Centre, tandis qu'ONU-Femmes a formé des femmes disposant de faibles revenus à la production de masques et de savon, leur offrant ainsi des possibilités de revenus pendant la pandémie.

VII. Services sociaux de base et résilience des ménages (objectif 6)

43. Si l'impact de la pandémie en Haïti n'a pas été aussi grave que prévu, la COVID-19 continue néanmoins de se propager dans tout le pays à un rythme constant, quoique faible, ce qui impose de rester prudent. Si une légère augmentation du nombre de cas a été enregistrée après la suspension de l'état d'urgence sanitaire par le Président, le 28 juillet, qui a permis la réouverture des écoles et des lieux de culte, elle demeure à ce jour contenue. Le Gouvernement continue de mettre en œuvre le plan national de préparation et d'action face à la COVID-19, auquel le système des Nations Unies a apporté un appui important, sous la direction de l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), et grâce au travail de l'OIM, du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS, du PAM et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Dans le cadre de ce plan, le Gouvernement a mis en place des centres d'appels et des équipes d'analyse des données dans les 10 départements d'Haïti, et mis sur pied des équipes de recherche de contacts et d'enquête dans tout le pays pour renforcer la surveillance. Le Ministère de la santé publique et de la population a mis en place des espaces de triage pour les cas suspects dans 147 centres de santé autres que ceux destinés à accueillir des personnes ayant contracté la COVID-19, afin de prodiguer un traitement sûr aux patients. En outre, en collaboration avec divers partenaires, l'ONU a distribué des masques et d'autres matériels à des personnes appartenant à des groupes vulnérables, notamment des personnes vivant avec le VIH. Des mesures de détection et de suivi des migrants susceptibles d'avoir la COVID-19 ont été mises en place à plusieurs postes frontières. Enfin, le travail d'information, un élément crucial de la réponse à la COVID-19, a contribué à réduire la propagation du virus en sensibilisant les communautés à des

mesures de prévention efficaces, notamment grâce aux activités de milliers d'agents de santé locaux formés par l'Organisation panaméricaine de la santé et l'Organisation mondiale de la Santé, en collaboration avec le Ministère de la santé publique et de la population.

44. Les indicateurs de développement et d'aide humanitaire en Haïti sont passés dans le rouge au cours des derniers mois. La pandémie a aggravé les problèmes de protection, notamment pour les femmes et les filles, qui font face à des risques accrus de violence sexuelle et fondée sur le genre. L'initiative Spotlight de l'ONU et de l'Union européenne, menée en collaboration avec 22 partenaires, a permis à plus de 2 500 jeunes de découvrir l'existence du numéro d'urgence de la Brigade de protection des mineurs de la Police nationale d'Haïti, et à quelque 500 filles et adolescentes de bénéficier d'une assistance psychologique et de l'aide d'un groupe de soutien. En outre, la réaffectation des travailleurs sanitaires et des ressources disponibles pour faire face à la COVID-19, ainsi que la crainte de la contagion, ont interrompu la continuité de certains services de santé, notamment la vaccination de routine et des interventions vitales pour les jeunes mères et les nouveau-nés.

45. Après avoir été fermées pendant des mois, les écoles ont rouvert le 10 août pour plus de 4 millions d'enfants, mais le manque d'accès à l'enseignement à distance ou les limites de ce type d'enseignement ont creusé les inégalités dans le domaine de l'éducation, aux dépens des plus pauvres et des plus vulnérables. Une sécheresse persistante, la fermeture des frontières et d'autres facteurs liés à la COVID-19 ont également entraîné une détérioration de la situation en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, à tel point que 53 % des ménages ont connu la faim entre mai et juin, selon une étude de la Coordination nationale de la sécurité alimentaire menée avec le soutien de l'ONU. Faute d'une alimentation suffisamment nutritive, le nombre d'enfants souffrant de malnutrition devrait augmenter de 25 % d'ici la fin de l'année. Dans ce contexte de vulnérabilité croissante, la politique nationale de protection et de promotion sociales – adoptée en juin – et le décret régissant son application constituent des évolutions positives. L'ONU se tient prête à appuyer l'élaboration du plan d'action national qui doit permettre la mise en œuvre de cette politique. Elle contribue également, en partenariat avec la Banque mondiale, à la création d'une base de connaissances pour l'élaboration de politiques en menant plusieurs études sur l'impact de COVID-19 sur les ménages, la sécurité alimentaire, l'environnement et le genre, entre autres. En outre, afin de lutter contre la détérioration de la situation humanitaire, un plan de réponse humanitaire 2020 révisé a été lancé en juin. Il doit permettre de fournir une aide à 2,3 millions de personnes sur les 5,1 millions d'Haïtiens jugés les plus vulnérables, en sus des actions menées pour lutter contre la COVID-19. En incluant ces dernières, son budget s'élève à 472 millions de dollars. Au 10 septembre, il était financé à hauteur de 16 %.

46. Malgré les interruptions de services de santé survenues au cours des derniers mois, la lutte contre le choléra reste un point positif auquel l'ONU continue d'accorder la priorité, tout en aidant le Gouvernement à tirer parti des systèmes de surveillance, d'alerte et d'intervention concernant le choléra pour lutter contre la COVID-19 et d'autres maladies infectieuses. À ce jour, seuls 79 cas présumés de choléra ont été enregistrés en 2020, et tous se sont révélés négatifs. Étant donné le faible nombre de cas présumés de choléra, les tests ont été étendus pour inclure d'autres formes de diarrhée aqueuse aiguë afin d'accroître la confiance dans les résultats. Dix-neuf mois se sont écoulés depuis que le dernier cas confirmé de choléra a été enregistré en Haïti.

47. La saison actuelle des ouragans, qui a été plus active que la normale pour Haïti et la région des Caraïbes, pourrait encore accroître les besoins humanitaires. Le pays compte déjà 31 morts, 2 320 maisons endommagées et 243 maisons détruites à cause

des tempêtes tropicales. L'ONU collabore avec la Direction de la protection civile pour appuyer le travail de préparation, y compris le prépositionnement de produits alimentaires et non alimentaires, le renforcement des capacités d'évaluation rapide et de gestion de l'information, la révision des plans d'urgence à la lumière des enseignements tirés de la crise de la COVID-19, ainsi que la construction et la rénovation d'hébergements d'urgence. Afin de mieux prévenir la COVID-19, des masques ont été remis à la Direction de la protection civile en vue de leur distribution, et des mesures de prévention sont appliquées sur les sites de distribution de nourriture et d'espèces ainsi que dans les hébergements d'urgence.

VIII. Dispositif opérationnel et intégration

48. Les efforts se sont poursuivis pour mettre en œuvre le cadre stratégique intégré qui doit orienter l'action collective menée par l'Organisation en 2020 et 2021, à la suite du projet de renouvellement du mandat du BINUH. Plus précisément, le système des Nations Unies en Haïti s'emploie à trouver des solutions intégrées pour lever les blocages structurels qui empêchent le pays de progresser dans de nombreux domaines. En outre, un certain nombre d'entités ont revu l'allocation de certains financements ou redéfini leurs priorités en la matière, tandis que d'autres ont mis en place des ressources humaines supplémentaires axées sur les objectifs du cadre stratégique intégré.

49. Le 1er septembre, le siège du BINUH a été transféré dans la commune de Pétionville, dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, à proximité des locaux des organismes des Nations Unies et des partenaires et homologues de l'ONU. Ce déménagement a permis à la Mission de fermer la base logistique héritée des précédentes missions de maintien de la paix, un site devenu trop coûteux à entretenir et qui ne répondait pas aux exigences opérationnelles du BINUH. Les locaux de la base logistique devraient être remis en état et restitués au Gouvernement haïtien le 30 septembre 2020, conformément à la politique de l'ONU et aux normes environnementales établies. Ils abriteront le Centre national des opérations d'urgence de la Direction de la protection civile. Dans le cadre de ce déménagement, le matériel et les stocks excédentaires ont été vendus et, dans certains cas, cédés gratuitement à des institutions gouvernementales partenaires afin de renforcer les capacités institutionnelles et d'aider à lutter contre la pandémie de COVID-19. Les locaux partagés de la Police du BINUH et de ses services pénitentiaires ont été rénovés et sont devenus pleinement opérationnels.

IX. Exploitation et atteintes sexuelles

50. Depuis mon dernier rapport, un nouveau cas présumé d'exploitation et d'atteintes sexuelles en rapport avec la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) a été signalé au BINUH. La Mission a également eu connaissance d'allégations concernant un nouvel auteur présumé d'infraction dans le cadre d'une affaire signalée en 2009. Les efforts se sont poursuivis pour aider ces personnes et les autres victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles, ainsi que les enfants nés de tels actes. L'Office de la protection du citoyen est prêt à jouer un rôle dans le signalement des cas, notamment en contactant l'institution nationale chargée de la protection des droits de l'homme dans le pays d'origine des auteurs présumés. Dans le même temps, les efforts de prévention se sont poursuivis, notamment grâce au recrutement d'une personne chargée de coordonner l'action du groupe de travail sur l'exploitation et les atteintes sexuelles à l'échelle du système, et à la formation de

formateurs aux questions de prévention, en ligne, à l'intention des partenaires de réalisation.

X. Observations

51. À l'heure où Haïti se prépare à entrer dans un nouveau cycle électoral, la détérioration rapide de la cohésion nationale constatée au début de l'épidémie de COVID-19 est très préoccupante. Malgré le consensus qui prévaut sur la nécessité d'une révision constitutionnelle avant les élections et de réformes institutionnelles globales, les acteurs nationaux ne sont pas parvenus à un accord sur un programme de réformes politiques et de réforme générale pour s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité en Haïti. En outre, le vide institutionnel créé par le report des élections parlementaires et locales a encore accentué les antagonismes dans le débat public.

52. Un consensus politique minimal, assorti d'un plan réaliste pour la tenue d'élections, qui fixe notamment le cadre électoral, le calendrier, les listes électorales et le budget, et un Conseil électoral provisoire pleinement fonctionnel sont nécessaires pour garantir des élections libres, équitables et transparentes qui conféreront une légitimité au système politique et renforceront les institutions de l'État et la bonne gouvernance. Dans le cas contraire, la population haïtienne pourrait une fois de plus être victime de violences politiques similaires à celles qui ont entaché les élections précédentes. Je réitère donc mon appel, avec une urgence renouvelée, au Gouvernement et aux acteurs politiques et de la société civile pour qu'ils mettent de côté leurs différences et tirent parti de cette occasion historique de répondre aux attentes populaires en s'accordant sur les réformes de gouvernance nécessaires. Ma Représentante spéciale, le BINUH, et l'ensemble du système des Nations Unies se tiennent prêts à aider les parties prenantes à engager un dialogue constructif en vue d'établir un programme de réforme consensuel et de concevoir un processus électoral crédible et ouvert à tous.

53. Les femmes restent exposées à la violence et continuent d'être marginalisées dans la vie politique du pays. À l'approche du vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000), par laquelle le Conseil de sécurité a réaffirmé le rôle des femmes dans la consolidation de la paix, entre autres actions en faveur de la paix et de la sécurité, j'invite instamment le Gouvernement haïtien à prendre des mesures plus drastiques pour améliorer la législation et financer le plan d'action national sur la violence fondée sur le genre, et pour assurer une participation accrue des femmes aux prochaines élections, en tant qu'électrices, candidates et administratrices.

54. Je condamne avec la plus grande fermeté l'assassinat de Montferrier Dorval et exhorte les autorités haïtiennes à redoubler d'efforts pour traduire en justice les auteurs de ce crime et à s'attaquer aux causes profondes de la violence politique et criminelle, afin que tous les Haïtiens puissent jouir de leurs droits civiques, politiques et socio-économiques fondamentaux.

55. La violence des gangs nuit de plus en plus à l'autorité de l'État sur certaines parties du territoire national. Les luttes intestines au sein de gangs alliés, à Port-au-Prince, et le ciblage délibéré et inacceptable des populations locales lors des affrontements ont entraîné une augmentation brutale du nombre de victimes civiles dans des quartiers densément peuplés. Cette insécurité croissante est particulièrement préoccupante à l'approche des élections. Il est donc important et urgent que le Gouvernement renouvelle son soutien à la Commission nationale de désarmement, de démantèlement et de réinsertion, notamment en approuvant sa stratégie nationale intégrée et en lui allouant un budget viable. De même, j'encourage le Gouvernement et la communauté des donateurs à soutenir la Police nationale d'Haïti, qui s'efforce de lutter contre l'insécurité avec des moyens limités, tout en fonctionnant sur un mode

permanent de gestion de crise, et à s'assurer de la mise en œuvre effective du plan de développement stratégique pour la période 2017-2021, de l'avancement des réformes du secteur de la sécurité, ainsi que de l'amélioration des conditions de sécurité avant les prochaines élections.

56. Haïti continue de se heurter à des difficultés dans ses efforts pour protéger ses citoyens contre la violence par une application efficace de la loi et la mise en mouvement de l'action judiciaire, notamment en arrêtant et en poursuivant les auteurs d'infractions, en veillant à ce qu'ils rendent des comptes et en prévenant les actes de violence. Le fait que les responsables des meurtres commis à Grande Ravine, à La Saline ou à Bel Air n'aient pas encore été traduits en justice a contribué à asseoir un sentiment d'impunité et à alimenter les allégations de collusion entre les gangs et les acteurs politiques. Bien que la nomination d'une nouvelle Ministre en charge des droits humains, la visibilité accrue de l'Office de la protection du citoyen et la main tendue par le Premier Ministre aux organisations de défense des droits de l'homme soient des signes encourageants qui attestent la volonté du Gouvernement de s'acquitter de ses obligations en matière de droits de l'homme, ces dernières impliquent par ailleurs d'arrêter les individus visés par un mandat d'arrêt national afin de les empêcher d'agir en toute liberté, en particulier s'ils sont soupçonnés d'avoir pris part à des attaques armées de premier plan.

57. J'encourage le Gouvernement à soutenir la création d'un bureau indépendant du HCDH en Haïti afin de garantir une collaboration continue avec les autorités de l'État sur les questions relatives aux droits humains.

58. La lutte contre la corruption doit se poursuivre. J'invite instamment le Gouvernement et toutes les parties prenantes à veiller à ce que tous ceux qui se livrent à des activités de corruption soient traduits en justice, quelle que soit leur affiliation politique, et à ce que des garanties adéquates contre la corruption soient mises en place, ainsi que des normes en matière de transparence et d'intégrité.

59. Il est également essentiel de poursuivre l'action engagée pour remédier à la faiblesse systémique du secteur de la justice. Le nouveau Code pénal contribuera à aligner la législation haïtienne sur les normes et règles internationales relatives à la justice pénale et aux droits de l'homme. Compte tenu de la controverse qu'a suscitée l'adoption par décret du nouveau Code, il sera important d'obtenir un soutien en sa faveur et de préparer minutieusement sa mise en œuvre pendant les deux années qui précéderont son entrée en vigueur. Si ce cadre juridique actualisé offre une occasion sans précédent de moderniser le système judiciaire haïtien, des ressources adéquates sont nécessaires pour faire avancer les réformes institutionnelles et renforcer le système judiciaire.

60. Le système pénitentiaire a démontré une certaine capacité à faire face aux nombreuses difficultés qui se sont posées pendant la pandémie de COVID-19. Néanmoins, les conditions de détention restent préoccupantes en termes d'accès aux services de base et de taux d'occupation, alors que 80 % des détenus seraient en détention provisoire. Des décisions fortes du Gouvernement, des solutions innovantes et une coordination accrue entre les acteurs du système judiciaire, d'une part, et avec les partenaires internationaux, d'autre part, sont nécessaires pour résoudre les problèmes persistants relatifs aux conditions de détention et à l'accès à la justice.

61. Du fait de l'impact jusque-là modéré de la COVID-19 sur Haïti et de la réponse efficace du Gouvernement et de la Commission multisectorielle de gestion de la pandémie de COVID-19, la population du pays n'a pas eu à subir les effets les plus graves de la pandémie. Néanmoins, l'urgence sanitaire a aggravé une crise socioéconomique et humanitaire déjà sévère, et exacerbé les vulnérabilités et les inégalités en matière d'accès aux services de base et de perspectives économiques.

Des efforts de relance vigoureux seront nécessaires pour inverser ces tendances négatives et relancer l'économie. Le succès de la mise en œuvre du plan d'évaluation de l'impact socioéconomique et de redressement soutenu par les Nations Unies nécessitera un environnement politique favorable et un effort concerté de la part de tous les partenaires haïtiens, tant en termes de financement que d'appui au programme.

62. Dans le même temps, nous devons garder à l'esprit les défis structurels à long terme qui se posent à Haïti, face auxquels le Programme 2030 offre des réponses. Je compte sur le BINUH et l'équipe de pays pour poursuivre leur collaboration et renforcer la cohésion du système des Nations Unies afin d'aider le pays à mieux se relever et d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. Haïti et le peuple haïtien ne méritent rien de moins.

63. En conclusion, je voudrais exprimer ma sincère gratitude à ma Représentante spéciale pour Haïti, Helen Meagher La Lime, à mon Envoyée spéciale, Josette Sheeran, au Représentant spécial adjoint, Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire, Bruno Lemarquis, et à tout le personnel de l'ONU à Haïti pour leur travail et leur dévouement inlassables, et réitérer l'engagement de l'Organisation à contribuer à la stabilisation et à la prospérité d'Haïti.

Annexe

Indicateurs relatifs aux objectifs, cibles et situations de référence

Symbole	*Définition*	*Symbole*	*Définition*
	En bonne voie pour que la cible soit atteinte en temps voulu (5 cibles, 14 %)		L'atteinte de la cible est problématique, avec tendance défavorable (7 cibles, 20 %)
	L'atteinte de la cible est problématique, avec tendance favorable (11 cibles, 31,5 %)		Aucun progrès/N'est pas en bonne voie pour que la cible soit atteinte en temps voulu (5 cibles, 14 %)
	L'atteinte de la cible est problématique, avec tendance stagnante (3 cibles, 9 %)		Aucune mise à jour n'était attendue au cours de la période considérée quant aux progrès accomplis (4 cibles, 11,5 %)

Objectif	*Cible*	*Échéance*	*Situation en décembre 2019 (sauf indication contraire)*	*Situation au 10 août (sauf indication contraire)*	*Tendance*
1. Les acteurs nationaux de la vie politique et socio-économique, y compris la société civile, sont engagés dans un processus de coopération sans exclusive et de recherche du consensus aboutissant à l'amélioration du fonctionnement des institutions publiques et de la gouvernance	1.1. Le dialogue politique conduit à un consensus sur les réformes nécessaires et les prochaines étapes, notamment une représentation féminine suffisante	Décembre 2020	Les acteurs politiques convergent actuellement sur la nécessité de réformes structurelles mais ne parviennent pas à un consensus sur les dispositions transitoires ; aucun processus de dialogue global n'est en cours	Les initiatives de dialogue formel n'ont pas repris depuis les pourparlers facilités par l'ONU et l'Organisation des États américains, fin février 2020, malgré plusieurs tentatives et initiatives informelles visant à sortir de l'impasse politique actuelle	

Objectif	*Cible*	*Échéance*	*Situation en décembre 2019 (sauf indication contraire)*	*Situation au 10 août (sauf indication contraire)*	*Tendance*
	1.2.1. Des dispositions transitoires et une feuille de route sont établies	Sans objet	Le Gouvernement est encore en place à titre intérimaire ; le mandat de la Chambre des députés et d'une partie du Sénat a expiré le 13 janvier, tandis que les élections législatives prévues pour octobre 2019 ont été reportées	Le Gouvernement demeure en place à titre intérimaire, faute d'un calendrier électoral clair pour les élections législatives qui ont été reportées ou d'un accord politique sur une feuille de route pour la transition. La cinquantième législature s'est achevée en janvier 2020, laissant le pays sans représentation parlementaire	
	1.2.2. Adoption d'une nouvelle constitution pour Haïti	Sans objet	La Constitution de 1987 reste en vigueur. La situation politique n'a pas permis de faire avancer les initiatives de réforme constitutionnelle	La Constitution de 1987 reste en vigueur. Bien que les parties prenantes soient parvenues à un consensus sur la nécessité d'une réforme constitutionnelle, le processus officiel n'a pas encore pu démarrer du fait des conditions politiques actuelles	
	1.3.1 Adoption d'un nouveau cadre juridique électoral qui préserve les dispositions existantes relatives à la représentation des femmes	Décembre 2020	Le projet de loi électorale de novembre 2018 est devant le Parlement, alors qu'un nouveau projet de texte doit être élaboré	Le 23 juillet, le Conseil électoral provisoire a soumis à la présidence un projet de loi électorale prévoyant que tous les partis politiques incluent 30 % de femmes sur leurs listes de candidats, pour toutes les élections sauf les présidentielles. Le Président a également entamé des consultations en vue de l'établissement d'un	

Objectif	*Cible*	*Échéance*	*Situation en décembre 2019 (sauf indication contraire)*	*Situation au 10 août (sauf indication contraire)*	*Tendance*
				nouveau conseil, le dernier ayant démissionné collectivement le 24 juillet	
	1.4.1. L’investissement public en pourcentage des dépenses totales augmente de 5 %, à 3,91 % pour 2019/20, compte tenu de l’inflation	Octobre 2020	L’investissement public représentait 3,72 % des dépenses totales pendant l’exercice 2018/19	Selon les chiffres de la comptabilité de caisse disponibles en juillet 2020, au début du quatrième trimestre de l’exercice 2019-2020, l’investissement public a légèrement augmenté par rapport à la même période de l’exercice précédent, passant de 2 298 000 000 gourdes à 2 568 000 000 gourdes, soit une variation de 11,7 % ; néanmoins, l’inflation a atteint jusqu’à 20 % entre ces deux périodes et l’investissement réel a donc probablement baissé. En outre, selon les chiffres de la comptabilité de caisse, les dépenses approuvées d’investissement public ont chuté à 3,16 % des dépenses totales pour l’exercice 2019-2020, probablement en raison de l’augmentation des dépenses dues à la pandémie de COVID-19. Enfin, les données relatives à l’exécution du budget public de juillet 2020 ont montré une légère	↘

Objectif	*Cible*	*Échéance*	*Situation en décembre 2019 (sauf indication contraire)*	*Situation au 10 août (sauf indication contraire)*	*Tendance*
				augmentation, d'un point de pourcentage, des dépenses d'investissement public entre les exercices 2018/19 et 2019/20. Ces différences pourraient être le signe de capacités insuffisantes en matière d'actualisation des engagements budgétaires ainsi que de lacunes en matière de gestion des finances publiques et de politique monétaire	
2. Les institutions publiques, les collectivités locales, les organisations locales de la société civile et les organisations de jeunes et de femmes sont engagées dans des processus et programmes de consultation, de coopération et de prise de décision visant à réduire la violence de proximité, en particulier la violence des gangs, les crimes sexuels et les crimes fondés sur le genre	2.1.1. Adoption et mise en œuvre de la stratégie nationale de désarmement, démobilisation et réintégration. (Étapes concernant la stratégie nationale de désarmement, démobilisation et réintégration : 1) élaboration ; 2) adoption ; 3) mise en œuvre)	La stratégie est élaborée et adoptée avant fin décembre 2020, et sa mise en œuvre commence en janvier 2021	Une stratégie nationale est actuellement en cours d'élaboration par la Commission nationale de désarmement, de démantèlement et de réinsertion avec l'appui du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti	À l'issue de consultations sur l'élaboration de la stratégie nationale de désarmement, démobilisation et réintégration et de réduction de la violence de proximité, auxquelles ont participé des organisations de la société civile, des organismes des Nations Unies et la Commission nationale, le texte final de la stratégie a été présenté par la Commission nationale au Premier Ministre le 5 mai 2020. L'adoption de la stratégie est en cours	
	2.2.1. Nombre de projets et d'interventions de réduction de la violence de	Décembre 2020	Aucun	À Jérémie, un projet local de réduction de la violence de proximité faisant intervenir plusieurs	

Objectif	*Cible*	*Échéance*	*Situation en décembre 2019 (sauf indication contraire)*	*Situation au 10 août (sauf indication contraire)*	*Tendance*
	proximité et de désarmement, démobilisation et réintégration menés au niveau local et coordonnés par la Commission nationale			organisations, à savoir le Programme des Nations Unies pour le développement, l’Organisation internationale pour les migrations et l’Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), avec l’appui du Fonds pour la consolidation de la paix, s’est achevé le 31 juillet. Ses objectifs étaient de favoriser la cohésion sociale dans les quartiers à risque par le développement des compétences en matière d’encadrement et de consolidation de la paix chez les jeunes et la promotion d’une culture de la paix, en mettant notamment l’accent sur la participation des jeunes à la prise de décisions, de lutter contre la violence fondée sur le genre et de promouvoir l’égalité des genres, et de mener un programme de relèvement économique d’urgence pour les femmes touchées par la violence des gangs et la crise sociopolitique actuelle. D’autres projets, dans lesquels la Commission	

Objectif	*Cible*	*Échéance*	*Situation en décembre 2019 (sauf indication contraire)*	*Situation au 10 août (sauf indication contraire)*	*Tendance*
				nationale joue un rôle de coordination plus important, sont en cours d'élaboration	
	2.3.1. Adoption et application des lois et des cadres de mise en œuvre pertinents concernant la gestion des armes et des munitions. (Étapes : 1) nouveau projet de texte de loi sur la gestion des munitions et des armes ; 2) établissement d'une base de référence nationale concernant les armes légères et de petit calibre ; 3) adoption d'une loi sur la gestion des munitions et des armes)	Décembre 2021	Un projet de loi sur la gestion des armes et des munitions a été adopté par le Sénat mais doit encore être révisé avant de pouvoir être adopté	Au terme de plusieurs échanges et discussions entre le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) et divers partenaires des Nations Unies, il a été décidé d'appuyer les mesures nationales de gestion des armes et des munitions par une démarche en deux temps, à savoir la rédaction d'un nouveau projet de texte de loi sur la gestion des armes et des munitions avant fin décembre 2020 et l'établissement d'une base de référence nationale avant fin juin 2021. Le contrat pour la première phase, qui sera exécutée par le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, est en cours de signature avec le PNUD	
	2.4.1. Un pourcentage du budget public est alloué à la prise en charge et à la protection intégrales des victimes de violence, dans le	Décembre 2021	Aucun budget spécial n'a été alloué à la mise en œuvre du plan d'action national contre la violence fondée sur le genre	Aucun budget n'a encore été alloué à la mise en œuvre du plan d'action national contre la violence fondée sur le genre	

Objectif	*Cible*	*Échéance*	*Situation en décembre 2019 (sauf indication contraire)*	*Situation au 10 août (sauf indication contraire)*	*Tendance*
	cadre d'une budgétisation tenant compte des questions de genre				
	2.4.2. Le nouveau cadre juridique proposé pour la violence fondée sur le genre est adopté et appliqué, y compris la disposition visant à garantir le financement par l'État de la prévention de la violence fondée sur le genre et des interventions y afférentes	Décembre 2021	Le Sénat a adopté plusieurs articles du nouveau cadre juridique proposé sur la violence contre les femmes et les filles	Un nouveau Code pénal a été adopté par décret, prévoyant plusieurs dispositions relatives à la violence fondée sur le genre. Le projet de loi-cadre sur la violence fondée sur le genre n'a pas encore été adopté, bien que le Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes prépare actuellement un projet de loi sur la question, lequel sera présenté au Conseil des ministres	
	2.4.3. Le programme Spotlight est lancé et mis en œuvre	Juin 2020	Le programme Spotlight a été approuvé le 17 décembre 2019	La mise en œuvre du programme Spotlight a démarré, et des activités sont en cours pour renforcer les capacités des institutions publiques dans le cadre du programme. Des consultations sont menées au niveau national sur la manière de renforcer rapidement les capacités et le consensus en matière de lutte contre la violence fondée sur le genre. En outre, des outils et des directives visant à appuyer l'application du plan national de lutte contre la violence fondée sur	

Objectif	*Cible*	*Échéance*	*Situation en décembre 2019 (sauf indication contraire)*	*Situation au 10 août (sauf indication contraire)*	*Tendance*
				le genre sont en cours d'élaboration	
	2.5.1. Réduction de 5 % de la criminalité de proximité dans les zones où la présence des autorités de l'État est réduite et dans les secteurs à problèmes recensés, notamment Cité Soleil, Martissant, La Saline, Croix-des-Bouquets et Bel Air (secteurs pilotes). Cible (nombre d'incidents par mois) : Cité Soleil : 8,55 ; Martissant : 9,5 ; La Saline : 2,85 ; Croix des Bouquets : 22,8 ; Bel Air : 3,8	Décembre 2020	Décembre 2019 (nombre d'incidents) : Cité Soleil : 9 ; Martissant : 10 ; La Saline : 3 ; Croix-des-Bouquets : 24 ; Bel Air : 4	Août 2020 (nombre d'incidents) : Cité-Soleil : 3 Martissant : 1 La Saline : 3 Croix-des-Bouquets : 9 Bel Air : 5. Les tendances de ces derniers mois font apparaître une baisse, au-delà des cibles, des incidents liés aux gangs à Cité Soleil, Martissant et Croix-des-Bouquets. Cependant, le nombre d'incidents est resté stable à La Saline et a légèrement augmenté à Bel Air. La pandémie de COVID-19 pourrait avoir contribué à faire baisser le nombre d'incidents. Toutefois, la violence des gangs risque de s'intensifier à l'approche des élections envisagées pour 2021	
3. La police nationale, les services pénitentiaires, la justice et les institutions de lutte contre la corruption sont régis par des cadres juridiques et des cadres de gestion améliorés et contrôlés par des organes de supervision	3.1.1. Un taux d'au moins 7 % du budget national est affecté à la Police nationale, à chaque exercice	Décembre 2020	6,6 % du budget national est alloué à la Police nationale, ce taux étant resté inchangé depuis 2017	La part du budget national allouée à la Police nationale d'Haïti tend à diminuer. Pour le budget de l'exercice 2019/20, adopté le 5 juin 2020, le Gouvernement n'a alloué que 5,53 % des crédits à la Police nationale, ce qui est bien inférieur aux attentes et ne satisfait pas aux besoins opérationnels	

Objectif	*Cible*	*Échéance*	*Situation en décembre 2019 (sauf indication contraire)*	*Situation au 10 août (sauf indication contraire)*	*Tendance*
				de base de la Police nationale	
	3.2.1. Un bureau départemental de l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti est établi à Cap-Haïtien et opérationnel	Décembre 2020	Le bureau départemental de l'Inspection générale de la Police nationale n'est pas encore opérationnel	L'Inspection générale de la Police nationale a recruté et formé 18 enquêteurs, dont 3 femmes. Une partie du matériel nécessaire à la mise en service du bureau a été achetée par le PNUD, et le bureau régional se prépare à ouvrir selon le calendrier prévu	
	3.2.2. Adoption d'une nouvelle stratégie nationale de lutte contre la corruption	Décembre 2021	La stratégie nationale de lutte anticorruption 2009-2019 est arrivée à son terme ; aucune nouvelle stratégie nationale de lutte contre la corruption n'a été élaborée	Le Gouvernement doit encore élaborer et adopter une nouvelle stratégie de lutte anticorruption	
	3.3.1. Augmenter le ratio d'agents de police par habitants à 1,40 agent pour 1 000 habitants	Décembre 2021	1,33 agent pour 1 000 habitants	Aucun progrès n'a été fait vers la cible en raison des retards pris dans le recrutement de nouveaux cadets de police, qui s'explique par les contraintes budgétaires découlant des difficultés liées à la COVID-19, ainsi que de l'érosion naturelle des effectifs, soit 400 officiers par an en moyenne, due notamment à des démissions, des décès et des licenciements. Au 10 juillet 2020, la Police nationale d'Haïti comptait un effectif total de 15 022 policiers, soit	

Objectif	*Cible*	*Échéance*	*Situation en décembre 2019 (sauf indication contraire)*	*Situation au 10 août (sauf indication contraire)*	*Tendance*
				1,28 pour 1 000 habitants. La Police nationale aurait besoin d'environ 2 000 nouvelles recrues avant la fin de 2021 pour atteindre la cible de 1,40, objectif très ambitieux dans le contexte actuel. Néanmoins, un plan d'appui a été élaboré pour veiller à ce que les futures recrues de l'école de la Police nationale d'Haïti soient protégés de la COVID-19	
	3.3.2. Augmenter le pourcentage des femmes dans la Police à 11 %	Décembre 2021	10,5 % des agents de la Police nationale d'Haïti sont des femmes	Une formation spéciale a été organisée pour que les femmes qui souhaitent intégrer la Police nationale d'Haïti soient mieux informées et préparées au recrutement. En outre, une campagne de communication visant à encourager les femmes à intégrer la Police nationale est en cours. Des activités de formation consacrées aux questions d'égalité des genres continuent d'être menées au sein de la Police nationale d'Haïti Au 10 juillet 2020, sur les 15 045 policiers que comptait la Police nationale d'Haïti, 1 584 étaient des femmes, soit 10,53 % de l'effectif	⇾

Objectif	*Cible*	*Échéance*	*Situation en décembre 2019 (sauf indication contraire)*	*Situation au 10 août (sauf indication contraire)*	*Tendance*
				total, proportion en légère augmentation par rapport au dernier niveau de référence	
	3.3.3. Des bureaux d'aide judiciaire ont été créés et fonctionnent dans 13 juridictions	Décembre 2021	Aucun bureau d'aide judiciaire n'a encore été créé en vertu de la nouvelle loi sur l'assistance légale	L'ouverture des bureaux d'aide judiciaire a été retardée en raison de la pandémie de COVID-19, mais le recrutement du personnel se poursuit. En outre, le pouvoir exécutif n'a toujours pas nommé le Directeur général du Conseil national d'assistance légale, car les membres du Conseil d'administration du Conseil national n'ont eux-mêmes pas encore été nommés, en raison de désaccords entre les acteurs judiciaires	
	3.4.1. Six prisons sont certifiées conformes aux normes internationales	Décembre 2021	Quatre prisons étaient certifiées conformes en juillet 2019	Un programme de formation sur les outils de certification des prisons a été élaboré à l'intention du personnel clef de l'Office de la protection du citoyen pour appuyer la Direction de l'administration pénitentiaire dans le travail de certification. Cependant, la tenue du programme de formation a été suspendue en raison de la pandémie. En outre, une aide a été apportée aux fins de l'application de la directive relative à	

Objectif	*Cible*	*Échéance*	*Situation en décembre 2019 (sauf indication contraire)*	*Situation au 10 août (sauf indication contraire)*	*Tendance*
				l'égalité des genres dans les établissements pénitentiaires	
	3.5.1. D'ici 2020, un maximum de 70 % des détenus sont en détention provisoire (ventilés par genre et par âge)	Décembre 2020	Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2019 : 75 % des détenus étaient en détention provisoire	Par l'intermédiaire de la Cellule mondiale de coordination des questions relatives à l'état de droit et du programme d'accès à la justice du Fonds pour la consolidation de la paix, qui a été lancé en juillet, le système des Nations Unies a mobilisé des fonds destinés à renforcer les audiences en présentiel et à mettre en place un nouveau dispositif permettant les audiences à distance afin d'assurer la continuité des procédures judiciaires et d'accélérer la libération des personnes placées en détention provisoire pendant la pandémie de COVID-19. Des consultations sont en cours entre les acteurs judiciaires pour s'entendre sur le cadre juridique des audiences à distance, qui devrait être adopté par décret présidentiel (arrêté ministériel) En outre, l'adoption, le 28 juin, par décret présidentiel, du nouveau Code pénal et l'adoption prochaine du	!

Objectif	*Cible*	*Échéance*	*Situation en décembre 2019 (sauf indication contraire)*	*Situation au 10 août (sauf indication contraire)*	*Tendance*
				nouveau code de procédure pénale devraient, une fois que ce dernier sera entré en vigueur, limiter le recours à la détention provisoire Malgré les dispositions prises pour réduire la détention provisoire prolongée dans le cadre de la pandémie de COVID-19, les efforts n’ont pas permis de réduire le nombre de personnes placées en détention. Au contraire, la détention provisoire a augmenté car le système judiciaire n’a pas été en mesure de faire face à l’augmentation du nombre d’arrestations effectuées par la Police nationale d’Haïti en réponse à la situation en matière de sécurité dans le pays. Au 2 septembre 2020, 78 % des 10 884 détenus étaient en détention provisoire, dont 382 femmes (3,5 %), 184 garçons (1,69 %) et 17 filles (0,15 %)	
4. Les institutions publiques, en collaboration avec une institution indépendante de promotion et de protection des droits humains	4.1.1. Un plan d’action national pour l’application des recommandations acceptées par le Gouvernement, en particulier les recommandations issues de l’Examen	Décembre 2021	Le plan d’action 2019-2021 concernant l’application des recommandations émises à l’issue de l’Examen périodique universel de 2016 pour Haïti doit	Le plan national d’action en faveur des droits humains doit encore être entériné par le Gouvernement. Le 8 juillet, cependant, le Premier Ministre a nommé une nouvelle Ministre déléguée, en	

Objectif	*Cible*	*Échéance*	*Situation en décembre 2019 (sauf indication contraire)*	*Situation au 10 août (sauf indication contraire)*	*Tendance*
(l’Office de la protection du citoyen), et les organisations de la société civile œuvrent à la protection et à la promotion des droits humains, des libertés fondamentales et des droits des femmes et de l’égalité des genres, s’assurent que ces droits et libertés sont respectés et veillent à ce que les auteurs de violations des droits humains répondent de leurs actes	périodique universel du Conseil des droits de l’homme, est adopté et 50 % des recommandations sont progressivement mises en œuvre par le Gouvernement, y compris concernant les questions de genre		encore être approuvé par l’exécutif	charge des droits humains et de la lutte contre la pauvreté extrême. La première campagne de la Ministre déléguée a mis en lumière son souhait et sa volonté de faire adopter le plan par le Gouvernement	
	4.2.1. La stratégie nationale 2019-2024 de l’Office de la protection du citoyen est progressivement mise en œuvre, les questions de genre étant dûment prises en compte	Décembre 2021	Aucune mesure n’a été prise pour appliquer la stratégie	L’Office de la protection du citoyen a commencé à mettre en œuvre sa stratégie nationale, comme en témoigne la publication, par l’Office, de plusieurs communiqués de presse concordant avec la stratégie. À l’appui des prochaines activités de mise en œuvre de la stratégie, le BINUH a recruté un consultant international pour une période de trois mois afin d’aider l’Office à élaborer un plan d’action, y compris la mobilisation des ressources, et à former le personnel	↗

Objectif	*Cible*	*Échéance*	*Situation en décembre 2019 (sauf indication contraire)*	*Situation au 10 août (sauf indication contraire)*	*Tendance*
				de l’Office aux moyens de mettre en œuvre la stratégie nationale en tenant compte des limites structurelles de l’Office et en optimisant l’utilisation de ses ressources	
	4.3.1. Nombre de jugements prononcés pour des affaires de violation grave des droits de la personne ou d’atteinte à ces droits	Décembre 2021	À l’époque de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH), environ 77% des affaires faisaient l’objet d’enquêtes et 12 % de poursuites. Sur les 12 % d’affaires faisant l’objet de poursuites, toutes sont encore en cours de procès, de sorte qu’aucune décision judiciaire n’a encore été prise	Entre octobre 2019 et août 2020, le BINUH a signalé 197 violations des droits de la personne ; cependant, seulement 172 d’entre elles (87 %) ont fait ou font l’objet d’une enquête de l’Inspection générale de la Police nationale d’Haïti, proportion plus élevée qu’à l’époque de la MINUJUSTH. Sur les 172 enquêtes ouvertes par l’Inspection générale, 159 sont toujours en cours. Parmi les 14 enquêtes qui ont été classées, 13 ont été transmises aux parquets, sans qu’aucun procès n’ait toutefois encore eu lieu. En outre, au cours de cette période, l’Inspection générale a classé les enquêtes sur 123 violations des droits humains commises entre 2005 et 2018	↗
	4.4.1. Publication de 10 rapports par les organisations locales de la société civile	Décembre 2021	Au cours des deux ans du mandat de la MINUJUSTH, un total de 47 rapports ont été publiés par	Depuis le début du mandat du BINUH, les organisations non gouvernementales nationales de défense	✓

Objectif	*Cible*	*Échéance*	*Situation en décembre 2019 (sauf indication contraire)*	*Situation au 10 août (sauf indication contraire)*	*Tendance*
	exerçant une surveillance en matière de violation des droits de la personne		des organisations de la société civile	des droits humains ont publié au moins 19 rapports publics. En outre, le BINUH apporte actuellement son appui à une coalition d'organisations non gouvernementales nationales de défense des droits humains en vue de la soumission d'un rapport parallèle au Comité des droits de l'homme avant la session périodique sur Haïti prévue en octobre 2020	
5. Les institutions publiques, les autorités locales et le secteur privé ouvrent des perspectives d'emploi aux jeunes, aux femmes et aux personnes issues de groupes vulnérables en leur offrant des emplois décents ou un enseignement général et professionnel, contribuant ainsi à répondre aux revendications d'ordre socioéconomique et à lutter contre les facteurs d'instabilité et d'inégalité	5.1.1. L'industrie textile emploie 63 000 personnes	Décembre 2021	L'industrie textile emploie actuellement 54 000 personnes	Les exportations de textile ont chuté en raison de la baisse de la demande des pays importateurs et de la baisse des approvisionnements, ainsi que de la fermeture partielle ou complète d'usines pendant les premiers mois de la pandémie de COVID-19. Une enquête menée en avril et mai par le Bureau des activités pour les employeurs avec l'appui des Nations Unies a révélé que les manufactures de textile avaient été contraintes de mettre au chômage technique ou de licencier jusqu'à 40 % de la main-d'œuvre. En août 2020, l'industrie textile employait 45 322 personnes	↘

Objectif	*Cible*	*Échéance*	*Situation en décembre 2019 (sauf indication contraire)*	*Situation au 10 août (sauf indication contraire)*	*Tendance*
	5.2.1. Au moins deux mesures sont adoptées par les autorités nationales et locales pour encourager l'intégration des femmes dans les chaînes de haute valeur dans l'agriculture durable.	Décembre 2021	Aucune mesure n'a été adoptée	Aucune nouvelle mesure particulière n'a été adoptée. Toutefois, trois programmes d'entrepreneuriat mis en œuvre par ONU-Femmes, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation internationale du Travail, en coopération avec les autorités nationales et locales, sont en cours. Ils visent à renforcer les capacités de 4 818 entrepreneuses rurales dans les domaines de l'agriculture durable et de la transformation et la commercialisation des produits agricoles, et à aider 20 femmes à créer leur micro-entreprise	
	5.3.1. Les autorités haïtiennes conçoivent et mettent en œuvre un programme de réformes économiques et fiscales, en collaboration avec les institutions financières internationales concernées	Décembre 2021	Haïti est actuellement incapable de s'engager dans des réformes économiques en raison de l'absence de gouvernement validé par le Parlement	Haïti ne dispose toujours pas d'un gouvernement validé par le Parlement, ce qui entrave la mise en œuvre des réformes économiques. Les discussions entre le Gouvernement et le Fonds monétaire international sur la mise en place d'un programme de référence se sont récemment enlisées, le Fonds ayant demandé davantage de transparence dans	

Objectif	*Cible*	*Échéance*	*Situation en décembre 2019 (sauf indication contraire)*	*Situation au 10 août (sauf indication contraire)*	*Tendance*
				l'attribution d'un contrat de marché public dans le secteur pétrolier Au-delà des contraintes liées à l'absence de représentation parlementaire, peu d'efforts ont été faits pour lancer les réformes indispensables à l'établissement d'un environnement propice à la création d'emplois dans le pays. Il convient de redoubler d'efforts pour que le pays puisse se préparer à adopter le cadre juridique et réglementaire indispensable au développement des petites et moyennes entreprises	
6. Les institutions publiques sont renforcées de sorte à pouvoir mettre en œuvre des politiques et programmes visant à offrir des services de base de qualité aux collectivités les plus mal desservies et à renforcer la résilience du pays face aux risques climatiques, y compris par des mesures de gestion des catastrophes et	6.1.1. Exécution du cinquième recensement de la population et des logements en Haïti, dont une deuxième phase consacrée à la promotion d'une culture du recours aux données statistiques et au renforcement du système statistique national	Décembre 2021	Toutes les activités de préparation du dénombrement principal dans le cadre de l'exercice de recensement, y compris la cartographie, le recensement pilote et l'acquisition de matériel, ont été menées à bien	Les activités de recensement ont été retardées en raison de la pandémie de COVID-19 et de la détérioration des conditions de sécurité dans le pays. Le recensement était initialement prévu pour janvier-février 2021, tous les préparatifs étant calés sur ce calendrier. Cependant, l'évolution récente de la situation politique et des conditions de sécurité, principalement liée au calendrier	↘

Objectif	*Cible*	*Échéance*	*Situation en décembre 2019 (sauf indication contraire)*	*Situation au 10 août (sauf indication contraire)*	*Tendance*
d’atténuation des risques				électoral, qui reste à déterminer, compromet la réalisation de cet objectif. Par conséquent, une deuxième fenêtre est envisagée pour mars ou avril. Suivant les dates définitives du recensement, les résultats préliminaires sont attendus en juin ou août 2021 et les résultats définitifs en novembre 2021 ou janvier 2022	
	6.2.1. Porter à 79 % la proportion de la population utilisant une source d’eau améliorée	Décembre 2021	73,4 % de la population utilisent actuellement une source d’eau améliorée	Pas de changement au 10 août 2020. Cependant, les actions de lutte contre la pandémie de COVID-19 appuyées par les Nations Unies ont permis l’installation de 6 898 nouveaux points de lavage des mains dans tout le pays. En outre, les efforts visant à faire changer les comportements en matière de lavage des mains ont touché près de 7,8 millions de personnes. La partie de l’étude nationale sur les incidences socioéconomiques de la COVID-19 consacrée aux ménages, qui pourrait fournir des renseignements supplémentaires, est toujours en cours	△

Objectif	*Cible*	*Échéance*	*Situation en décembre 2019 (sauf indication contraire)*	*Situation au 10 août (sauf indication contraire)*	*Tendance*
	6.2.2. 15 % de la population en zone rurale et 2 % de la population en zone urbaine pratiquent la défécation en plein air	Juillet 2023[a]	Population rurale : 36 % Population urbaine : 10 %	Pas de changement au 10 août 2020. La partie de l'étude nationale sur les incidences socioéconomiques de la COVID-19 consacrée aux ménages, qui pourrait fournir des renseignements supplémentaires, est toujours en cours	△
	6.3.1. 30 % de la population fait face à une insécurité alimentaire aiguë (phase 3 ou plus du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC)/Crise aiguë)	Décembre 2021	35 % de la population fait actuellement face à une insécurité alimentaire aiguë (phase 3 ou plus du Cadre IPC/Crise aiguë)	Selon la dernière analyse IPC (août 2020), la proportion de la population faisant face à une insécurité alimentaire aiguë a atteint 42 % (4,09 millions de personnes se trouvant en phase 3 ou plus), alors que les projections de l'exercice IPC de 2019 estimaient à 40 % la proportion de personnes ayant besoin d'une assistance d'urgence pendant la période mars-juin 2020. Parmi les facteurs de dégradation de la sécurité alimentaire, citons les précipitations inférieures à la normale en 2020, qui ont eu une incidence sur les performances de la campagne agricole de printemps. Ces pertes de récoltes, conjuguées à une forte inflation (une augmentation d'environ 29 % de la	↘

Objectif	*Cible*	*Échéance*	*Situation en décembre 2019 (sauf indication contraire)*	*Situation au 10 août (sauf indication contraire)*	*Tendance*
				valeur du panier alimentaire entre juin 2019 et juin 2020) et aux restrictions mises en place pour gérer la pandémie de COVID-19, ont considérablement mis à mal le pouvoir d'achat des ménages les plus pauvres et leur capacité d'accéder à la nourriture. Le passage de la tempête tropicale Laura à la fin du mois d'août a également aggravé les pertes de récoltes dans certains départements, notamment dans le Sud-Est Il convient de noter que l'instabilité sociopolitique que connaît le pays depuis quelques années, notamment la période de « peyi lòk » de l'année dernière, et l'intensification de l'instabilité politique qui est à prévoir au cours des prochains mois auront des incidences sur les différents indicateurs macroéconomiques du pays, notamment une baisse prévue des investissements (en particulier privés), ainsi qu'une désorganisation des moyens de subsistance des ménages. Ces facteurs devraient contribuer à une	

Objectif	*Cible*	*Échéance*	*Situation en décembre 2019 (sauf indication contraire)*	*Situation au 10 août (sauf indication contraire)*	*Tendance*
				nouvelle dégradation de la situation déjà préoccupante du pays en matière de sécurité alimentaire	
	6.4.1.397 décès (mortalité maternelle) pour 100 000 naissances vivantes	Juillet 2023[a]	529 décès pour 100 000 naissances vivantes selon l'Enquête mortalité, morbidité et utilisation des services (EMMUS) de 2017.	Pas de changement au 10 août 2020. Toutefois, des signes font déjà apparaître une tendance négative pour cet indicateur en raison de la pandémie de COVID-19 et d'autres facteurs connexes. La fréquentation des centres de santé maternelle accuse une baisse qui a atteint 40 %. Par conséquent, les chiffres montrent que le nombre de décès maternels a augmenté de 25 à 30 % entre la période février-mai 2020 et la même période en 2019 La diminution des visites médicales dans les hôpitaux a également eu des incidences sur le nombre de visites prénatales dont ont bénéficié des femmes enceintes, et le pourcentage d'accouchements en milieu hospitalier a fortement diminué dans le même intervalle. Pour la période juin-août 2020, le Gouvernement a fait état d'une baisse du nombre de décès maternels signalés	△

Objectif	*Cible*	*Échéance*	*Situation en décembre 2019 (sauf indication contraire)*	*Situation au 10 août (sauf indication contraire)*	*Tendance*
				par les établissements de santé (par rapport à 2019), ce qui s'explique néanmoins probablement par le fait que les femmes enceintes choisissent d'accoucher chez elles pendant la pandémie ; les décès maternels qui surviennent hors milieu hospitalier ne sont pas signalés.	
	6.4.2. Le taux de mortalité des moins de 5 ans est de moins de 81 pour 1 000 naissances vivantes	Juillet 2023[a]	81 pour 1 000 naissances vivantes selon l'enquête EMMUS de 2017	Pas de changement au 10 août 2020. Cependant, la pandémie de COVID-19, ainsi que d'autres problèmes récents, semblent avoir pesé sur la mortalité des moins de 5 ans. Entre le premier semestre de 2019 et le premier semestre de 2020, il y a eu une baisse de 52 % des nouvelles consultations dans les établissements de santé du pays pour les enfants de moins de 5 ans, ainsi qu'une baisse de 40 % du nombre de nouveau-nés ayant bénéficié d'au moins une visite de soins à domicile	△
	6.5.1. Onze centres d'urgence opérationnels (1 national, 10 départementaux)	Décembre 2021	11 centres ont été créés, mais aucun centre n'est doté d'une capacité améliorée de coordination des interventions en cas de catastrophe (la « capacité	Des efforts ont été faits pour renforcer la capacité de 11 centres de coordonner les interventions en cas de catastrophe. En juillet 2020, le Plan national de gestion	↗

Objectif	*Cible*	*Échéance*	*Situation en décembre 2019 (sauf indication contraire)*	*Situation au 10 août (sauf indication contraire)*	*Tendance*
			améliorée » impliquant que le personnel a reçu une formation à la gestion et que des équipements et des outils clefs ont été mis en place, y compris un plan d'urgence normalisé et un manuel des opérations consolidé)	des risques de désastre (2019-2030) a été adopté, après des années d'activités techniques et de sensibilisation menées avec l'aide de l'ONU et du PNUD en particulier. L'adoption de ce plan a considérablement renforcé le rôle de la Direction de la protection civile, ce qui devrait permettre au pays de mieux se préparer aux catastrophes et d'intervenir efficacement en cas de besoin	
	6.6.1. Piste 1 : taux d'incidence des cas suspects de choléra inférieur à 0,01 pour 1 000 habitants (cible du plan national d'élimination pour 2022)	Décembre 2022	0,06 pour 1 000 habitants	Aucun nouveau cas de choléra n'a été confirmé depuis février 2019	✓

Objectif	*Cible*	*Échéance*	*Situation en décembre 2019 (sauf indication contraire)*	*Situation au 10 août (sauf indication contraire)*	*Tendance*
	6.6.2. Piste 2 : 20 projets locaux mis en œuvre dans les zones touchées par le choléra	Décembre 2020	5 projets ont été menés à bien en 2019 dans le cadre d'une initiative pilote. Dans le cadre de 20 projets locaux prévus sur la base d'un projet à appliquer à plus grande échelle, 18 communautés ont terminé les consultations visant à définir les projets, tandis que 2 communautés doivent encore entamer des consultations	Une évaluation de la faisabilité de la mise en œuvre du projet est en cours, malgré les difficultés dues au contexte sociopolitique et aux conditions de sécurité qui ont marqué l'année 2019 et les limites imposées par la pandémie de COVID-19	

[a] Résultats basés sur la publication des statistiques issues de l'Enquête mortalité, morbidité et utilisation des services, qui intervient tous les cinq ans. Des mises à jour intermédiaires seront fournies sur la base d'autres sources.